

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-081

Séance du 05 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/07/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS

Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Baptiste COLLET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Adressage

En France, l'adresse constitue un enjeu politique de la compétence des communes. L'existence d'adresses normalisées est indispensable pour :

- Accéder à la fibre ;
- Assurer l'accès au secours ;
- Faciliter la livraison des colis et des services.

Pour toutes ces raisons l'état fait de l'adresse une donnée de référence et crée la Base Adresse Nationale (BAN) en 2015.

La loi 3DS officiellement promulguée en février 2022, apporte une nouvelle exigence sur cette compétence.

Désormais, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base Adresses locales (BAL) afin d'alimenter* la Base Adresse Nationale (BAN), accessible en open data. C'est ensuite l'administration centrale qui se chargera de dispatcher les bases locales aux différents opérateurs qui en ont besoin (opérateur de téléphonie, La Poste, l'Insee, les GPS ,...)

La création des voies et des numéros est une compétence de la commune, via le conseil municipal. Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI) et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Elle est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel. Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique.

Afin de répondre à nos obligations en matière d'adressage, nous devons géolocaliser nos 972 adresses répertoriées par la Poste.

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 001-210103479-20220905-2022081-DE

La Poste nous a présenté un devis pour cette mission

- Mise au format BAL : 885,96 € HT
- Repositionnement-certification + la mise au format BAL 4 529,97 € HT.
- Accompagnement pour la prise en main de l'outils « mes adresses » 300 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- RECONNAIT la nécessité de certifier nos adresses communales
- Retient la mise au format BAL pour un cout de 885,96 € HT
- DIT que le reste de la procédure se fera en interne la commune ne souhaitant pas recourir à un prestataire extérieur.
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette opération

Ainsi fait et délibéré
le 05 septembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



A blue ink signature of Frédéric Vallos, the Mayor, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE DESPOT-DIDIER-DE-FORM' and '01 (A) * S'.

le secrétaire de séance
Batiste COLLET



A blue ink signature of Batiste Collet, the Secretary of the session, written in a cursive style.